



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} août 2023 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 798 762 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 145 rue de Salaberry, que le nombre maximal d'enseignes par établissement, par façade, soit de 8 alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 1 enseigne maximum; que le nombre d'enseignes directionnelles soit de 6 avec une superficie de 0,74 mètres carrés alors que le même règlement prévoit un nombre de 2 et 0,2 mètres carrés maximum chacune.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 17 juillet 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA